

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces légales

Vie des sociétés

M^{me} Brigitte BOYSSE
Périgord Noir Immobilier

CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité M^{me} Brigitte BOYSSE Périgord Noir Immobilier, 19, rue de Paris, 24260 Le Bugue, immatriculée au RCS 350258935 pour son activité de transaction immobilière depuis le 25 février 1999, auprès de son garant financier, Galan Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.

Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de Galan Assurances, 89, rue la Boétie, 75008, Paris, dans les trois mois de la présente insertion.

TIMOUNKA

CONSTITUTION

Par acte SSP du 27 mai 2020, il a été constitué une SASU dénommée : TIMOUNKA

Siège social : 57, avenue du Maréchal-Juin, 64200 Biarritz.

Capital : 500 €.

Objet : vente à distance sur catalogue général. Achat/vente, import/export de marchandises alimentaires ou non alimentaires. Promotion de produits, services ou entreprises.

Président : M, Christophe BRÉCHOT, 45, impasse Pomade, 40170 Bias.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bayonne

M10 MY SOLUTIONS SAS

SAS au capital de 6000 €
Siège social : Citadelle Général Berger,
64100 Bayonne - 828 886 408 RCS de Bayonne

LIQUIDATION

Le 27 avril 2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 27 avril 2020.

Radiation au RCS de Bayonne.

CHANGEMENT DE NOM

Monsieur BLÉANDONU Alexandre, né le 01/02/1993 à BAYONNE, demeurant Résidence Les Genêts, Route de Cantegrouille, 40590 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir : BIOSANTONIO Alexandre

Pour avis.

SAS FEEL DREAM

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : FEEL DREAM.

Forme : SAS.

Siège social : 118, rue des Cocotiers, 97436 Saint-Leu.

Capital : 1 000 €.

Numéro SIREN : 837745504 RCS Saint-Pierre.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à compter du 1^{er} mai 2020 qui était fixé à 118, rue des Cocotiers, 97436 Saint-Leu à l'adresse suivante 14, chemin de Darrigaut, 33670 Sadirac.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Fanny DELLA RAGIONE 14, chemin de Darrigaut, 33670 Sadirac, demeure présidente de la société.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux et sera radiée du Registre du commerce et des sociétés de Saint-Pierre.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis et mention.

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

7031361

Communauté d'Agglomération Grand Cognac



ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Mainxe-Gondeville

Par arrêté n°2020-10, en date du 26 mai 2020, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Mainxe. Cette élaboration vise principalement à permettre le développement mesuré de l'urbanisation et à valoriser la dominante agricole de la commune.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 15 juin 2020 au vendredi 17 juillet 2020 inclus**. Le public est invité à consulter le dossier de P.L.U. et à faire part de ses observations, propositions et contre-propositions :

Au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac : 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac : **Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30, les vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17 heures ;**

à la mairie de Mainxe-Gondeville : Gondeville, 1, route Isaac-de-Lainsé, 16200 Mainxe-Gondeville, **les lundis et mercredis de 8h30 à 12 heures, Les vendredis de 14h à 17 heures.**

Sur le site internet de Grand Cognac : www.grand-cognac.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de Grand Cognac et de la mairie de Mainxe-Gondeville.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de P.L.U. pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Mainxe-Gondeville aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail (plu-mainxe@grand-cognac.fr) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. Hervé HUÇTEAU, Enquête publique du PLU de Maxine, Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération, 6, rue de Valdepeñas CS 10216, 16111 COGNAC.

M. Hervé HUÇTEAU, consultant, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers, sera présent pour recevoir le public :

Lundi 15 juin 2020 de 9h à 12 heures au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac ;

Vendredi 26 juin 2020 de 14h à 17 heures à la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1, route Isaac-de-Lainsé, 16200 Mainxe-Gondeville ;

Mercredi 1^{er} juillet 2020 de 9h à 12 heures à la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1, route Isaac-de-Lainsé, 16200 Mainxe-Gondeville ;

Vendredi 10 juillet 2020 de 14h à 17 heures à la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1, route Isaac-de-Lainsé, 16200 Mainxe-Gondeville ;

Vendredi 17 juillet 2020 de 14h à 17 heures au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, 6, rue de Valdepeñas 16100 Cognac.

Les permanences s'effectueront dans le strict respect des gestes barrières. Du gel hydroalcoolique sera notamment mis à disposition.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand Cognac, à la mairie de Mainxe-Gondeville et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLU à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (06.43.11.74.02 - olivier.florine@grand-cognac.fr).

7032091

Préfecture de la Charente

Installations classées pour la protection de l'environnement

SCEA LE PALIN

AVIS D'OUVRETURE

DE CONSULTATION AU PUBLIC

Commune de Chassors

En exécution des dispositions des articles L. 511-1, L. 512-7 à L. 512-7-7 et R. 512-46-1 à R. 512-46-30 du code de l'environnement, il est prescrit par arrêté préfectoral du 24 janvier 2020, une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SCEA LE PALIN, représentée par M. Franck MONIER, gérant, concernant l'extension d'une unité de distillation située 5, rue de Spicheren à Chassors.

La consultation du public, d'une durée de 4 semaines, sera ouverte du **mardi 23 juin 2020 à 9h30 au mardi 21 juillet 2020 à 12 heures.**

Le dossier de demande d'enregistrement sera mis à la disposition du public sur le site de la Préfecture de la Charente pendant la durée de consultation (www.charente.gouv.fr - rubrique Politiques publiques - Environnement/DUP ICPE IOTA), ainsi qu'à la mairie de Chassors aux jours et heures exceptionnels d'ouverture :

- du 23 juin au 3 juillet 2020 inclus : les mardi de 9h30 à 11h45 et les jeudi et vendredi de 14h à 18 heures ;
- du 6 juillet au 21 juillet 2020 inclus : les mardi et samedi de 9h à 12 heures et les mercredi et jeudi de 14h à 18 heures.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Brice ou les adresser soit par voie postale à la sous-préfecture de Cognac - Pôle Collectivité et Aménagement du territoire - rue Jean-Tarassaud - CS 90259 - 16112 Cognac Cedex, soit par voie électronique (pref-obs-op-saint-aulais@charente.gouv.fr). Ces observations doivent être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

Les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale devront être respectées afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

A l'issue de la procédure, la préfète de la Charente, autorité compétente pour prendre la décision, statuera sur la demande d'enregistrement.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescription particulière complémentaires aux prescriptions générales fixées l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

La sous-préfète,
Chantal GUELOT

Plan Local d'Urbanisme



Commune de Saint-Morillon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Morillon

Par arrêté n° 2020-05-29 du 29 mai 2020, M^{me} le Maire de Saint-Morillon, Laurence BOURGADE, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Morillon au titre de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme. Ces révisions allégées ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale.

L'objet de la révision allégée n°1 est « Requalification du zonage des quartiers Jacoulet - Peyron - Le Verdurat d'un zonage N en zonage UB ».

L'objet de la révision allégée n°2 est « Création d'un STECAL en vue d'un projet de restaurant gastronomique en zone N du PLU ».

L'objet de la révision allégée n°3 est « Mise en place d'un city-stade et d'un espace loisirs-détente par la création d'un sous-secteur Ns derrière la salle des fêtes ».

À cet effet, M^{me} Virginie BELLARD-SENS, consultante en environnement, est désignée par le tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête.

L'enquête se déroulera pour une durée de 31 jours du 23 juin 2020 au 23 juillet 2020 :

En mairie de Saint-Morillon, 1, place de l'Eglise, 33650 Saint-Morillon.

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 17 heures et le mercredi de 9 h à 12 heures.

La commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de Saint-Morillon aux jours et heures suivants :

Mardi 23 juin 2020 de 14 h à 17 heures.

Mercredi 1^{er} juillet 2020 de 9 h à midi.

Vendredi 17 juillet 2020 de 14 h à 17 heures.

Jeudi 23 juillet 2020 de 9 h à midi.

Le mercredi 1^{er} juillet 2020 et le vendredi 17 juillet 2020, seule une permanence téléphonique de 14 h à 15 heures aura lieu, puis un accueil physique de 15 h à 17 heures.

Le rendez-vous téléphonique doit être pris au préalable en envoyant un courriel à l'adresse suivante : plu@st-morillon.fr. En réponse, la date, l'horaire et le numéro de téléphone à appeler vous seront communiqués.

Les dossiers complets des projets de révision allégée n°1, n°2 et n°3 du PLU et les pièces qui l'accompagnent, seront mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.saint-morillon.fr/rubrique/Cadre de vie > Urbanisme > le PLU](http://www.saint-morillon.fr/rubrique/Cadre%20de%20vie%20Urbanisme%20le%20PLU).

Les dossiers comprennent le rapport des incidences environnementales. Des avis de l'autorité environnementale ont été formulés et accompagnent le dossier. Ils sont également consultables sur l'adresse Internet de la MRAe à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r85.html>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets de révision allégée n°1, n°2 et n°3 du PLU de la commune de Saint-Morillon pourront être consignées : sur le registre d'enquête ; en les adressant par écrit à M^{me} la Commissaire-Enquêteur en mairie de Saint-Morillon ; en les adressant par courrier électronique, avec la mention en objet « courrier à l'attention de la commissaire enquêteur pour les projets de révision allégée n°1, n°2 et n°3 du PLU de la commune de Saint-Morillon », à l'adresse e-mail suivante : plu@st-morillon.fr.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteur transmis au maire de la commune de Saint-Morillon sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Morillon.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal approuvera les projets de révision allégée n°1, n°2 et n°3 du PLU arrêtés, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêteur.